LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0185-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Laurence AKOSSI, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC),

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_185 PASS COMMERCE ET ARTISANAT

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n°651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE du 26 juin 2014, déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 Juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter, (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021, (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 ;

VU la publication au JOUE le 15 décembre 2023 du nouveau règlement communautaire (UE) 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, pour la période 2024-2030 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'action Publique et d'Affirmation des Métropoles ;

VU l'article L1511-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération CC- 2023-062 du Conseil Communautaire du 2 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la Région sur les politiques de développement économique pour la période 2023-2028 et autorisant le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre à la signer ;

VU la délibération CC-2023-062 du Conseil communautaire du 2 mai 2023 approuvant le dispositif Pass Commerce et Artisanat et sa mise en œuvre à partir du 1er juillet 2023 ;

VU la délibération du conseil régional en date du 10 juillet 2023 approuvant les termes de la convention et autorisant le Président du Conseil régional à les signer ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0185-DE

VU la convention de partenariat signée entre la Région Bretagne et Loudéac communauté Bretagne Centre le 10 août 2023 ;

VU la délibération B-2024-088 du Bureau Communautaire du 5 novembre 2024 et l'avenant à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique avec la Région Bretagne, en date du 31 janvier 2025 ;

Entreprise	SARL AROMEN M. PAVARD Geoffroy- 11 B Rue Notre Dame- LOUDEAC
Activité	Restauration traditionnelle
Projet	Développement : Travaux immobiliers et de mises aux normes
Montant global du projet HT	8 907,68 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	8 907,68 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	2 672,30 €
Observations	
Entreprise	SARL LE QUILL'OUST M. TROUILLARD Stéphane- 1 Route départementale- LE QUILLIO
Activité	Bar restauration
Projet	Création d'un bar restaurant au "1 Route départementale" LE QUILLIO. Achat de matériel.
Montant global du projet HT	8 545,73 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	8 545,73 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	2 563,72 €
Observations	
Entreprise	SAS LES FLEURS DE GUERLEDAN M. HERVET Steve- 31 Rue de l'Eglise- MUR DE BRETAGNE- GUERLEDAN
Activité	Vente de détail de fleurs
Projet	Création d'un commerce au 31 Rue de l'Eglise- MUR DE BRETAGNE-GUERLEDAN. Travaux d'agencement, d'attractivité et achat matériel
Montant global du projet HT	20 560,81 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	19 425,64 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	5 827,54 €
Observations	
Entreprise	SAS POULANCRE Mme CARIOU Gisèle- 4 Rue de la Vallée- SAINT GILLES VIEUX MARCHÉ
Activité	Bar hôtel restaurant
Projet	Création d'un commerce au 4 Rue de la Vallée- SAINT GILLES VIEUX MARCHÉ. Achat de matériel et travaux immobiliers.
Montant global du projet HT	26 611.10 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	19 939.73 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	5 981.92 €
Observations	

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0185-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
2. De préciser que l'attribution définitive et le versement des subventions sont subordonnés à la réalisation des conditions suivantes :
   - La confirmation du plan de financement de chaque projet ;
   - L'engagement de réalisation de chaque projet conformément au dossier présenté à Loudéac Communauté ;
3. De préciser qu'à défaut de réalisation de ces conditions dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération, les aides concernées deviendront caduques ;
4. De préciser que le versement de chaque subvention est conditionné à la signature d'une convention attributive précisant notamment :
   - Les modalités de versement de l'aide ;
   - Les obligations du bénéficiaire ;
   - Les conditions de contrôle et de remboursement en cas de non-respect des engagements ;
5. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions attributives de subvention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Exercice :	69
Présents :	54
Pouvoir(s) :	13
Pour :	67
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.27 11:55:05 +01'00'

La secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.27 11:59:40 +01'00'

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0185-DE

